

«Regroupement familial de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire» une formation continue juridique de l'OSAR

Mardi, 16 avril 2013, à Berne

Information

La Déclaration universelle des droits de l'homme présuppose déjà que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

La Convention de Genève sur le statut des réfugiés n'accorde pas expressément un droit au regroupement familial pour les réfugiés. Cependant, le Comité exécutif de l'UNHCR a confirmé le principe (tiré des droits de l'homme) de l'unité de la famille dans plusieurs conclusions et appelé les Etats à permettre la réunification des familles. Afin de donner aux personnes nécessitant une protection internationale la stabilité et la sécurité essentielles pour une intégration réussie, il est considéré comme indispensable que les membres de la famille proche soient réunis dans le pays hôte dans un avenir prévisible. La restauration de l'unité familiale est donc décisive pour que les personnes touchées reçoivent le soutien nécessaire en vue de poursuivre leur vie.

La formation continue de l'OSAR a pour thème le regroupement familial des réfugiés ayant obtenu l'asile ou l'admission provisoire ainsi que des étrangers admis à titre provisoire. En plus du point de vue universel supposant que les obligations en matière de droits de l'homme doivent être respectées dans le cadre de prescriptions du droit international, le regroupement familial pour les groupes cités sera discuté au regard du droit d'asile et des étrangers.

Divers exposés auront pour objectif la transmission de connaissances approfondies en expliquant les bases théoriques et en s'appuyant sur des exemples d'application. La voie sera ainsi ouverte pour des discussions. Des spécialistes de l'UNHCR (Frances Nicholson), de l'Université de Fribourg (Constantin Hruschka), de l'ODM (Laure Michaud Aegerter et N.N.) et de la profession juridique (Marc Spescha) transmettront leur savoir en la matière.

La formation continue est destinée aux praticien-ne-s dans le domaine de l'asile: collaboratrices et collaborateurs des bureaux de consultation juridique, avocat-e-s, employé-e-s des autorités et des tribunaux ainsi qu'aux autres personnes intéressées par cette thématique.

Remarque: la famille dans le contexte de Dublin ne sera pas thématisée lors de cette formation continue. L'OSAR traitera ce sujet à l'automne 2013 dans le cadre d'une formation spécifique.

- Déroulement** Exposés
- Langues** La formation sera dispensée en allemand et en français. Il y aura une traduction simultanée des exposés.
- Modération** Muriel Trummer, OSAR
- Date / Heure** Mardi, 16 avril 2013, accueil dès 09h00, formation 09h15–17h00
- Lieu** Hotel Kreuz, Zeughausgasse 41, 3000 Bern 7
- Inscription** Talon réponse ci-joint à retourner jusqu'au:
Mercredi, 27 mars 2013, à:
OSAR, Case postale 8154, 3001 Berne ou Fax 031 370 75 00 ou mailto:
kursadmin@osar.ch.
- Le nombre de participants est limité. L'inscription sera confirmée par écrit.
- Coûts** Pour assister à l'événement, qui inclut les rafraîchissements pendant les pauses, le déjeuner ainsi que le matériel didactique, les nouveaux forfaits suivants sont demandés:
- Pour le personnel des bureaux de consultation juridique et des œuvres d'entraides coordonnées par l'OSAR: CHF 180.–
 - Pour des avocats et avocates: CHF 240.–
 - Pour les employé-e-s des autorités et des institutions: CHF 330.–
- Questions** Muriel Trummer se tient à disposition pour de plus amples informations:
031 370 75 75, muriel.trummer@osar.ch.
- Les informations au sujet de cette formation continue juridique se trouvent également sur la page d'accueil de notre site internet: www.osar.ch.
- Voies d'accès** Près du Palais fédéral et de la tour Zytglogge.
Arrivée en voiture: sortie d'autoroute Wankdorf direction gare/centre
Accès par les transports publics: gare sortie Neuengasse, 200 mètres à pied.





Fax: 031 370 75 00

**Inscription à retourner au plus tard
jusqu'au mercredi 27 mars 2013.**

Organisation suisse d'aide aux réfugiés
«Regroupement familial de réfugiés et
de personnes admises à titre provisoire»
Case postale 8154
3001 Berne

Inscription

«Regroupement familial de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire»

Une formation continue de l'OSAR
Mardi, 16 avril 2013, à Berne

Prénom, Nom: _____

Adresse: _____

CP/Lieu: _____

Téléphone: _____

E-Mail: _____

Lieu de travail &

Fonction: _____

**Catégorie (cocher
s.v.p.):**

- Employé-e-s des œuvres d'entraides et BCJ (CHF 180.–)
 Avocat/avocate (CHF 240.–)
 Employé-e-s des autorités/institutions (CHF 330.–)

**J'accepte que mon
adresse e-mail figure
sur la liste des parti-
cipants**

- Oui
 Non

**Je note que le retrait de l'inscription n'est possible que si
les coûts totaux sont couverts.**

Date, signature: _____

✂.....

Mise à jour du registre des adresses – Merci de renvoyer votre talon ou réponse à
kursadmin@osar.ch

- Je désire que l'OSAR continue à m'informer sur les formations continues qu'elle propose.
 Je ne désire plus être informé-e des formations continues de l'OSAR à l'avenir.